

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 23 FEVRIER 2009**

Le neuf février deux mille neuf, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton de MONTCUQ a été régulièrement convoqué pour le vingt-trois février deux mille neuf, à quatorze heures trente, en séance ordinaire à la Salle des fêtes de VALPRIONDE.

Le Président,

Le vingt-trois février deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel MAURY.

Présents ou représentés : Mmes et MM. Tous les délégués en exercice, Mme SERRE étant remplacée par Mme SPRING, Mme RESSEGUIER par M. LAPEZE, M. VIGNALS par Mme UHDE, Mme ROUMIGUIE par M. GARDES.

Excusés : Mmes AUSSET, SABEL, MM. MEUNIER, FARRENY.

Absents: Mme MILTGEN, M. LAPEZE

Après que M. FICAT a souhaité la bienvenue au Conseil, M. MAURY soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité.

Un document retraçant par budget l'ensemble des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et d'investissement, une proposition de délibération sur le compte administratif ainsi qu'un document proposant l'affectation du résultat est remis à chaque délégué.

#### **1) BUDGET PRINCIPAL : Compte administratif et affectation du résultat**

M. SCHNAKENBOURG donne une lecture du compte administratif : en section de fonctionnement, M. le Percepteur énumère pour chaque chapitre les sommes prévues et réalisées (détail voir document joint en annexe) le total des dépenses s'élevant à 1 013 202.92 € et celui des recettes à 1 400 230.40 €. Le résultat de fonctionnement à affecter au Budget Primitif 2009 est de 456 261.94 euros.

En investissement, M. le Percepteur énumère, pour chaque opération, les sommes prévues, réalisées ainsi que celles portées en restes à réaliser (détail voir document joint en annexe). Il précise que le total des dépenses est de 616 808.66 € et que les recettes s'élèvent à 591 785.78 €. Seront portés en restes à réaliser 212 937 € pour les recettes et 216 790 € pour les dépenses. La section d'investissement se clôture avec un déficit de 396 510.02 € si l'on tient compte du solde d'exécution cumulé. Le besoin de financement en investissement est donc de 400 363.02 €.

Le résultat positif du compte administratif 2008 (reste sur excédent de fonctionnement) est de 55 898.92 € que l'on retrouvera au Budget Primitif 2009.

M. BESSIERES, Vice-Président délégué, soumet ce compte administratif au vote. M. MAURY, Président, ne participe pas au vote. Le Conseil communautaire n'émet aucune remarque sur la gestion du Président et vote le compte administratif à l'unanimité. M. Le Président remercie le Conseil pour la confiance témoignée.

## **2) ATELIER RELAIS SAUR : Compte administratif et affectation du résultat**

M. SCHNAKENBOURG donne une lecture du compte administratif : en section de fonctionnement, M. le Percepteur énumère pour chaque chapitre les sommes prévues et réalisées (détail voir document joint en annexe) le total hors taxe des dépenses s'élevant à 55 951.46 € et celui des recettes à 56 111.75 €. Le résultat de fonctionnement à affecter au Budget Primitif 2009 est de 46 648.09 €.

En investissement, M. le Percepteur énumère, pour chaque chapitre, les sommes prévues, réalisées ainsi que celles portées en restes à réaliser (détail voir document joint en annexe). Il précise que le total des dépenses est de 73 212.48 €; les recettes s'élèvent à 73 213.88 €. Il précise qu'aucune somme ne sera inscrite en restes à réaliser. La section d'investissement se clôture avec un excédent de 1.40 €. Le besoin de financement en investissement est de 1.40 €, si l'on tient compte du solde d'exécution cumulé.

Le résultat positif du compte administratif 2008 (reste sur excédent de fonctionnement) est de 46 489.49 € que l'on retrouvera au Budget Primitif 2009.

M. BESSIERES, Vice-Président délégué, soumet ce compte administratif au vote. M. MAURY, Président, ne participe pas au vote. Le Conseil communautaire n'émet aucune remarque sur la gestion du Président et vote le compte administratif à l'unanimité. M. Le Président remercie le Conseil pour la confiance témoignée.

## **3) ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU : Compte administratif et affectation du résultat**

M. SCHNAKENBOURG présente ensuite le compte administratif du budget Atelier relais Vallée du Lendou et énumère pour les deux sections les sommes prévues et réalisées (détail voir document joint en annexe); En section de fonctionnement, M. le Percepteur précise que le total hors taxe des dépenses s'élève à 14 923.03 € et celui des recettes à 18 499.23 €. Le résultat de fonctionnement à affecter au Budget Primitif 2009 est de 5 174.54 €.

En investissement, M. le Percepteur énonce que le total des dépenses est de 12 006.49 €; les recettes s'élevant à 8 432.53 €. Il précise qu'aucune somme ne sera inscrite en restes à réaliser. La section d'investissement se clôture avec un excédent de 7 189.04 €, si l'on tient compte du solde d'exécution cumulé.

Le résultat positif du compte administratif 2008 (reste sur excédent de fonctionnement) est de 5 174.54 € que l'on retrouvera au Budget Primitif 2009.

M. BESSIERES, Vice-Président délégué, soumet ce compte administratif au vote. M. MAURY, Président, ne participe pas au vote. Le Conseil communautaire n'émet aucune

remarque sur la gestion du Président et vote le compte administratif à l'unanimité. M. Le Président remercie le Conseil pour la confiance témoignée.

#### **4) MAISON MEDICALE : Compte administratif et affectation du résultat**

Enfin, M. le Percepteur présente le compte administratif du budget annexe Maison médicale. Il énumère pour chaque section les sommes prévues et réalisées (détail voir document joint en annexe). En fonctionnement, le total hors taxe des dépenses s'élève à 151.22 € et celui des recettes à 2 113.74 €. Le résultat de fonctionnement à affecter au Budget Primitif 2009 est de 1 962.52 €.

En investissement, M. le Percepteur précise que le total des dépenses est de 291 134.15 €; celui des recettes 299 932.67 €. La section d'investissement se clôture avec un déficit de 45 346.84 € si l'on tient compte du solde d'exécution cumulé. Le montant des restes à réaliser est 41 123 € en dépenses et de 86 470 € en recettes. Le besoin de financement en investissement est donc de 0.16 €.

Le résultat positif du compte administratif 2008 (reste sur excédent de fonctionnement) est de 1 962.68 € que l'on retrouvera au Budget Primitif 2009.

M. BESSIERES, Vice-Président délégué, soumet ce compte administratif au vote. M. MAURY, Président, ne participe pas au vote. Le Conseil communautaire n'émet aucune remarque sur la gestion du Président et vote le compte administratif à l'unanimité. M. Le Président remercie le Conseil pour la confiance témoignée

#### **5) LOCATION RMA**

Le Président rappelle aux délégués qu'il a été décidé chaque été depuis 2003, de louer une goudronneuse RMA à l'entreprise GLINEL et qu'une convention définissant précisément les conditions de la location est signée chaque année à cette occasion. Les années précédentes, l'opération ayant été couronnée de succès tant dans le travail effectué que dans les relations avec l'entreprise, M. MAURY propose de la renouveler pour l'année 2009. Le coût de la location passe à 550 euros HT par jour soit 68.75 € l'heure.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité donne tous pouvoirs à son Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment, pour signer la convention de location.

#### **6) UTILISATION DU MINIBUS**

M. BOUTARD présente aux élus le projet de convention que les associations et la Communauté devront signer avant toute réservation du minibus. Il précise que les éléments de la convention ont été discutés en Bureau. Les élus valident le projet de règlement d'utilisation, donnent au Président l'autorisation de signer la convention et proposent une participation au fonctionnement du minibus d'un montant de 10 cts par km parcouru.

#### **7) LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, qu'en 2008, il avait été décidé, afin de faire face aux différentes échéances, de renouveler l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du C.R.C.A.M. NORD MIDI PYRENEES. Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance, M. MAURY propose au Conseil de la renouveler, le taux fixe passant de 4.5% à 4%. Le Conseil donne son accord pour engager les démarches nécessaires, signer tous documents utiles à la réalisation de l'utilisation de cette ligne et précise que le déblocage des

fonds sera effectué au fur et à mesure des besoins, sur demande du Président, étant entendu que les intérêts seront calculés au jour le jour.

## **8) PERSONNEL**

### **1) Renouvellement du Contrat d'avenir de M. MAESTLE Pierre**

Monsieur MAURY explique que le contrat de M. Pierre MAESTLE, employé à la médiathèque en tant qu'animateur multimedia arrive à échéance. Il en propose le renouvellement aux mêmes conditions (contrat d'avenir, 26 h hebdomadaires) pour une année supplémentaire. Les élus donnent leur accord.

### **2) Création d'un emploi d'adjoint technique 2° classe à temps complet pour un besoin saisonnier**

M. le Président expose aux membres du Conseil Communautaire les difficultés rencontrées que l'équipe communautaire risque de rencontrer pour la réalisation du planning des travaux de voirie compte tenu des congés à prendre au cours de l'été. Pour répondre aux obligations immédiates en termes de réalisation des objectifs du trimestre à venir, M. le Président propose la création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet pour une durée de trois mois renouvelable une fois, sur la base de l'IB 297, IM 290, à compter du 1er mai 2009. Le Conseil donne son accord et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2009.

## **9) DELEGUE ECOLE DE MUSIQUE**

M. le Président explique qu'il convient de nommer un second délégué au Conseil d'administration de l'Ecole de musique. M. LAGARDE propose M. FARRENY. Les délégués sont favorables à ce choix sous réserve que M. FARRENY donne son accord.

## **10) QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Présentation de Quercy Contacts Insertion (QCI).**

M. RAPPEBACH, Président de Quercy Contacts et de Quercy Contacts insertion (QCI) présente Mme LARTIGUE, nouvelle Directrice qui a pris la suite de Mme AZUELOS. Il dresse l'activité des deux structures : d'une part Quercy Contacts association intermédiaire qui fait travailler, pour des missions courtes, des personnes auprès de particuliers, de collectivités ou d'associations ; et d'autre part QCI, chantier d'insertion avec pour missions principales l'entretien des espaces verts et le nettoyage des parties communes des bâtiments de Lot habitat.

M. MAURY invite les Maires à faire travailler ces deux structures et rend hommage au travail de Mme AZUELOS ;

### **2) Commission environnement**

M. BOUTARD informe l'assemblée que la Commission environnement s'est réunie afin de rédiger un fascicule de prescription pour les économies d'énergies concernant les constructions nouvelles.

### **3) Office du Tourisme**

M. MAURY explique qu'un suivi ADEFPAT est actuellement en cours pour l'Office de Tourisme. Il est mené par M. Marc ESPITALIE.

### **4) Voirie**

#### **➔ Bilan de l'année**

M. BESSIERES dresse le bilan de l'activité voirie pour l'année 2008. Il distribue un récapitulatif des travaux effectués par commune (programme voirie, programme matériaux et

main d'œuvre). Il explique le dépassement de l'enveloppe prévue initialement pour les matériaux par l'actualisation non prévisible du prix des matériaux.

Concernant les projets 2009, il explique que Pascal COUTURE et Chantal BALAT se sont rendus dans toutes les communes afin de définir l'estimation des travaux à réaliser. Il précise que la voirie d'intérêt communautaire doit être privilégiée dans les choix communaux. Chaque commune recevra une estimation de l'ensemble des travaux demandés. Il demande aux communes de retourner rapidement les choix qu'elles opéreront si l'estimation dépasse l'enveloppe qui leur est allouée.

#### → Dépôts de matériaux

Concernant les dépôts de matériaux, Chantal BALAT précise qu'un dépôt va être créé à LEBREIL. Il serait nécessaire d'en créer dans d'autres communes, notamment SAINT-DAUNES. Il conviendra de signer des conventions avec les mairies ou les propriétaires concernés. Les délégués donnent leur accord pour la signature.

#### → Gestion des travaux ponctuels par ERDF

M. BESSIERES informe les mairies que désormais, Chantal BALAT disposera d'un logiciel spécifique (Hérakles) pour la gestion des travaux ponctuels effectués par ERDF. Elle informera les communes de tous travaux réalisés sur leur territoire afin qu'elles puissent effectuer des observations ou des réclamations.

#### 5) Plans communaux de sauvegarde

M. MAURY rappelle que toutes les communes doivent se doter d'un plan communal de sauvegarde. Il rappelle que M. MEUNIER a préparé une trame qu'il met à disposition des communes qui le souhaitent.

#### 6) Espaces Conteneurs

M. SALES souligne que nombre des plantations achetées à l'automne dernier ont été volées. Mme BALAT propose d'adopter le « mode de plantation » de la commune de Saint Pantaléon.

#### 7) Réunion des SCAES

M. BESSIERES explique que M. MIQUEL, Président du Conseil Général, souhaite que l'enquête soit achevée au mois de juin afin de pouvoir rédiger le cahier des charges du cabinet d'études. M. DHENNIN fait le compte-rendu de la « commission » à laquelle il a participé.

#### 8) Convention ADDA

M. MAURY explique que comme depuis deux ans maintenant, l'ADDA du Lot sollicite la Communauté pour une action autour des contes : accueil et spectacle d'un conteur à la salle des fêtes de MONTCUQ et intervention dans certaines classes de la Communauté. Un cofinancement serait souhaité : la Communauté apportant une aide financière (655 €) et la Commune de MONTCUQ, une aide matérielle. M. MAURY précise que l'action menée les années précédentes a connu un large succès et une bonne fréquentation. Après délibération, autorisation est donnée pour la participation à l'action et à la signature d'une convention dans le cadre de cette action.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Le Président lève la séance publique.  
Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriale.

Le Président,